

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MARSON

SEANCE DU 07 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois, le sept mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. VOISIN DIT LACROIX Noël, Maire.

**Présents** : Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de Monsieur Gérard HERMANT, absent excusé.

Madame Katia DAUTELLE a été nommée secrétaire de séance

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
11	11	10
Date de la convocation		
2 mars 2023		
Date d'affichage de la convocation		
2 mars 2023		

**Délibération N°03012023 : Signature d'une convention relative à l'opération de mise en souterrain des réseaux d'Orange dans la Commune de Marson, Rue des Vignes**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, dans le cadre des travaux d'enfouissement de réseaux Rue des Vignes, une convention fixant les modalités juridiques et financières doit être signée avec la société Orange.

Cette convention indique entre autres que :

- la Commune fournit à l'opérateur les prestations de génie civil, et est maître d'ouvrage des travaux relatifs à la tranchée aménagée, nécessaires au transfert en souterrain des réseaux et branchements existants;
- Orange fournit à la Commune les prestations en ingénierie et les prestations câblage (travaux de pose / dépose du câblage de communications électroniques) ;
- le coût facturé par Orange à la Commune est de 1511.95€ net.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention avec la société Orange.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2023.

Pour extrait certifié conforme  
A Marson, le 9 mars 2023

Le Maire,  
Noël VOISIN DIT LACROIX

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MARSON

### SEANCE DU 07 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois, le sept mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. VOISIN DIT LACROIX Noël, Maire.

**Présents** : Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de Monsieur Gérard HERMANT, absent excusé.

Madame Katia DAUTELLE a été nommée secrétaire de séance

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
11	11	10
Date de la convocation		
2 mars 2023		
Date d'affichage de la convocation		
2 mars 2023		

### **Délibération N°03022023 : Détermination du prix d'achat du terrain à aménager nécessaire à la gestion des eaux pluviales du projet de lotissement situé Rue de la Coulonnerie**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un projet de lotissement de 5 parcelles de terrain à bâtir est en cours d'élaboration Rue de la Coulonnerie.

Ce projet prévoit la création d'une parcelle de 947 m<sup>2</sup>, en forme de L, d'une largeur de 5 mètres le long de la parcelle cadastrée section YD n° 24 et de 8 mètres de profondeur qui sera cédée à la Commune de MARSON.

Cette parcelle, qui sera arborée, permettra de réaliser un fossé d'infiltration des eaux pluviales.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil d'acquiescer cette parcelle au prix de 2€ du m<sup>2</sup>, sous réserve de validation du dossier de Permis d'aménager.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

- **approuve l'acquisition de la parcelle d'une contenance de 947 m<sup>2</sup> permettant de créer un fossé d'infiltration des eaux pluviales arboré au prix de 2€ du m<sup>2</sup> ;**
- **autorise Monsieur le Maire à signer au nom de la Commune tous les documents et actes nécessaires à cette acquisition.**

Les crédits nécessaires à l'acquisition de la parcelle seront inscrits au budget 2023.

Pour extrait certifié conforme  
A Marson, le 13 mars 2023

Le Maire,  
Noël VOISIN DIT LACROIX

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MARSON

### SEANCE DU 07 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois, le sept mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. VOISIN DIT LACROIX Noël, Maire.

**Présents** : Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de Monsieur Gérard HERMANT, absent excusé.

Madame Katia DAUTELLE a été nommée secrétaire de séance

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
11	11	10
Date de la convocation		
2 mars 2023		
Date d'affichage de la convocation		
2 mars 2023		

### **Délibération N°03032023 : adhésion à la Fondation du Patrimoine**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a reçu une demande d'adhésion à la Fondation du Patrimoine et que le montant de cette adhésion pour les communes de moins de 500 habitants s'élève à 100€ pour l'année 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents,

- d'adhérer à la Fondation du Patrimoine et de payer la cotisation de 100€ pour l'année 2023,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme  
A Marson, le 13 mars 2023

Le Maire,  
Noël VOISIN DIT LACROIX